

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

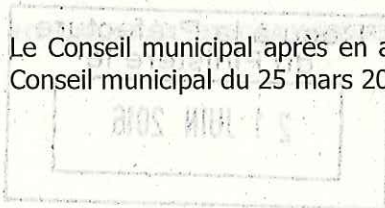
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.



DEL 17.06.2016-045 : Adhésion au service de conseil en Energie Partage proposé par Quimper Cornouaille Développement et sollicitation du fonds de concours Economie d'Energie de Quimperlé Communauté

Par délibération en date du 29 septembre 2011, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a jugé que les économies d'énergie et les moyens de production d'énergie renouvelable constituaient un enjeu intercommunal et qu'il était de sa responsabilité d'accompagner les projets des communes sur les bâtiments communaux d'intérêt commun à usage public.

Les communes peuvent solliciter le fonds de concours pour plusieurs bâtiments.

L'attribution du fonds de concours alloué aux travaux est conditionnée à l'adhésion de la Commune au service Conseil en Energie Partagé.

Dans ce cadre, afin de pouvoir réaliser des diagnostics énergétiques dans les bâtiments communaux et bénéficier du fonds de concours économie d'énergie pour la réalisation de travaux visant une meilleure performance énergétique il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé.

En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ci-dessous, il apparaît souhaitable que la Commune engage les travaux suivants (il s'agit de coûts prévisionnels hors taxes) :

- | | |
|---|-----------|
| - Ecole élémentaire Mona Ozouf : rénovation thermique | 150 000 € |
| - Mairie : porte d'entrée | 15 000 € |
| - Complexe Boëdec : audit énergétique | 10 000 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,

Autorise le Maire à signer :

- La convention cadre d'adhésion définissant les modalités générales du service Conseil en Energie Partagé sur les 3 ans,
- La convention d'application définissant chaque année les interventions du conseiller sur le patrimoine communal,

à passer entre la Commune et Quimper Cornouaille Développement,

Sollicite le fonds de concours économies d'énergie auprès du Président de Quimperlé Communauté, ainsi que l'attribution de subventions auprès de tous financeurs potentiels.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

